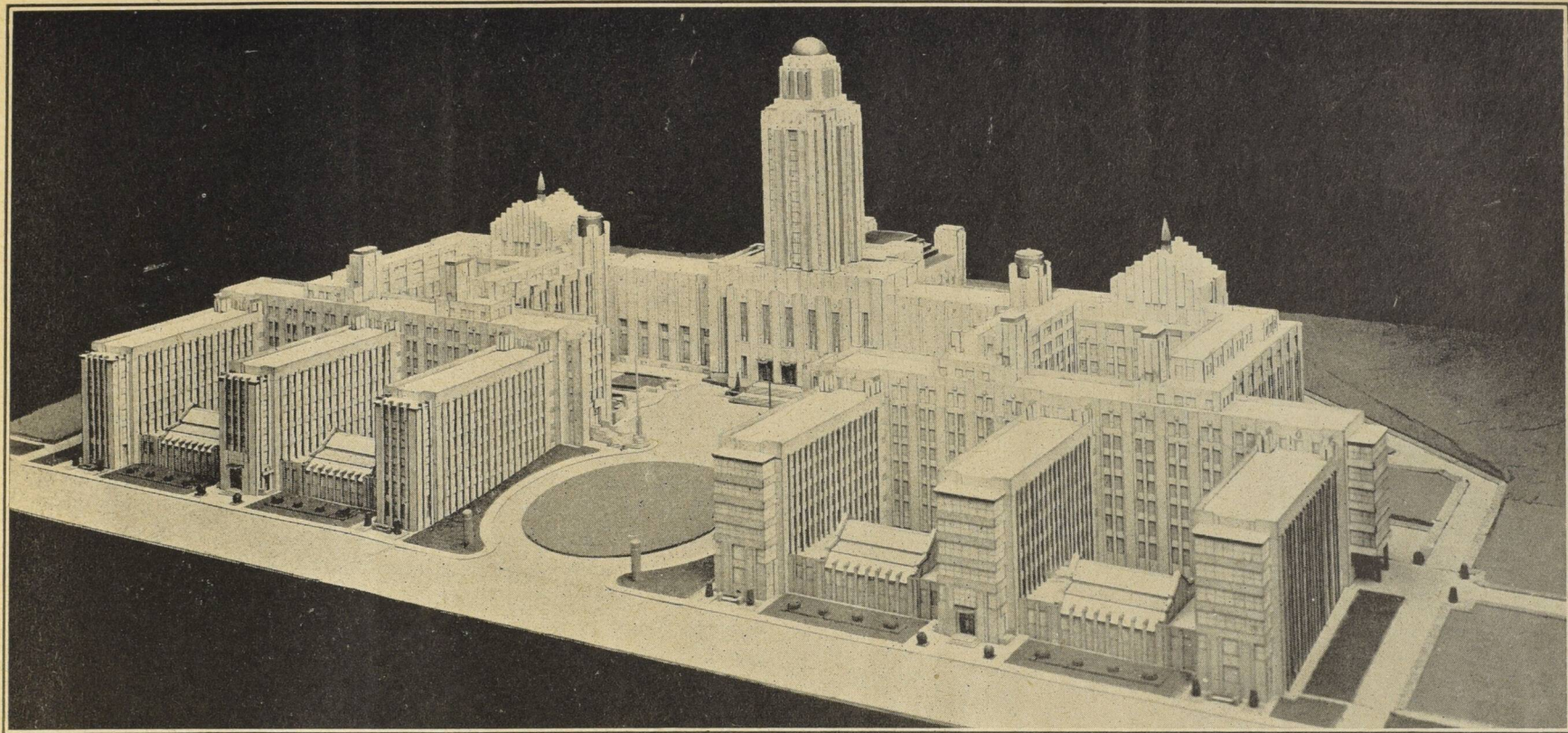




L'Université de Montréal, telle qu'elle apparaîtra, une fois terminée. Maquette de M. Ernest Cormier, architecte et ingénieur.

Le Salut de l'Université par la Loterie

par Louis Sabourin

CETTE idée d'une loterie fut lancée, en avril 1932, par *La Revue Populaire*. Certains universitaires trouvèrent cette idée baroque; d'autres impie. Elle a cependant fait du chemin depuis lors. A la même époque, le *Quartier Latin*, organe officiel des étudiants de l'Université de Montréal, demandait à son tour qu'on instituât une loterie pour sauver l'université. En septembre de cette année, nous trouvons la même idée, reprise et relancée par l'*Autorité*, hebdomadaire de Montréal, qui écrit: «L'unique moyen de sortir l'Université de Montréal du pétrin, en donnant même un coup de main aux autres universités, est tout trouvé. C'est la création d'une loterie provinciale pour fins universitaires. La loi interdisant les loteries au Canada est une manifestation de puritanisme d'antan et devrait être abrogée. Si les autres provinces n'en veulent pas, au parlement fédéral d'adopter une loi permettant à chaque province d'agir comme elle l'entendra dans ce domaine. Il fut un temps où la province de Québec fut la seule à n'être pas prohibitionniste et à démontrer qu'elle seule avait du bon sens, puisque les autres ont tour à tour renié la sacro-sainte sécheresse.» Ce journal rapporte ensuite le cas de l'Université du Chili qui, grâce à sa loterie, s'est construit de magnifiques pavillons, paye géné-

reusement ses professeurs et offre aux étudiants des avantages exceptionnels.

Mais il n'est pas nécessaire d'aller chercher si loin des exemples. Nous lisons dans le *New York Times* du 27 août 1933 que quatre loteries ont été organisées à son bénéfice par l'université Harvard, la plus grande et la plus célèbre université américaine.

Le Sénat du Canada, défenseur comme tous les sénats du monde de la morale bourgeoise, s'est prononcé en faveur des loteries. Le gouvernement français, par l'article 136 de la loi de finances du 31 mai dernier, a institué une loterie nationale dont les conditions d'organisation et les modalités pourraient être adoptées par la commission chargée des opérations de notre loterie universitaire. Clément Vautel, dans le *Journal*, reprenait dernièrement l'idée d'une loterie des arts plastiques et décoratifs, en vue de l'exposition de Paris de 1937.

Entre temps, les chantiers de l'Université restent fermés (ils le sont depuis le mois de novembre 1931!) et des millions de dollars canadiens prennent la route de Saint-Jean de Terre-Neuve et de Dublin. Car aucune loi ne saurait empêcher les gens, riches ou pau-

vres, malgré toutes les raisons morales qu'on puisse opposer à la loterie, de tenter leur chance à ce jeu. La preuve, nous la trouvons ces jours derniers dans un article du *Boston Sunday Post* qui débute ainsi: «Canada, the second largest purchaser of racing sweepstakes tickets in the world, is being flooded with fake lottery tickets and the gullible public are sending millions of dollars into the pockets of a band of racketeers.»

Des projets de loterie nationale reparaissent à l'horizon de tous les pays. Qu'attendons-nous pour organiser la nôtre, défendre le contribuable canadien facile à duper (gullible) contre les entreprises des escrocs et sauver enfin notre malheureuse Université?

Nous écrivions aux premiers mois de 1932, dans cette revue: «L'Université de Montréal eût pu être sauvée par la Commission des écoles catholiques de Montréal. Mais le projet fut rejeté par toutes les ligues de propriétaires de la ville et de la province ecclésiastique de Montréal qui demandaient qu'on enquêtât d'abord sur les finances de l'Université.

Quel est ce projet?

Autoriser la commission des écoles catholiques de Montréal à prêter à l'Université la somme de \$3,500,000 dont le gouvernement provinciale garantirait le paiement des intérêts et le remboursement du capital. Quant à l'entretien de l'Université, y pourvoirait une taxe de deux cents (2¢) par cent dollars sur les biens immeubles des propriétaires canadiens français et catholiques de la province ecclésiastique de Montréal.

Mais quoi faire si, encore une fois, le projet échoue? Il y a toujours la ressource de la LOTERIE... Ah! Nous savons très bien qu'on a peur du mot et de la chose. Mais pourquoi? Des loteries, n'en fait-on pas ouvertement, dans notre province même, pour des hôpitaux, des refuges, des instituts et des cliniques? Et que dire de tous les billets de loterie qui se vendent dans la province de Québec au bénéfice des hôpitaux d'Irlande et d'ailleurs? Les spéculations en bourse, les obligations à lots et à remboursements, les courses courues à l'étranger, autant de loteries tout cela.»

Le gouvernement provincial fait généreusement sa part, mais qui peut croire qu'il fera voter par les chambres les millions dont l'Université aura encore besoin avant d'être architerminée?